



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (« Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.

ALLOCATION

PRÉSIDENT

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, 11 décembre 2018

Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU **M. le Juge Theodor Meron,** **Président du Mécanisme international appelé à exercer** **les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux** **11 décembre 2018**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je prends aujourd'hui pour la dernière fois la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. J'ai eu l'immense privilège d'assumer cette fonction depuis la création de l'institution, et c'est un honneur pour moi de prononcer mon dernier discours devant le Conseil de sécurité sur l'avancement des travaux du Mécanisme.

Avant de le faire, je tiens à féliciter Son Excellence Monsieur Adom, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire, pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité et à lui adresser tous mes vœux de réussite à la présidence du Conseil.

Je saisis également cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude, pour leur attention considérable et leur dévouement absolu, aux membres du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux, tant aujourd'hui, sous la direction experte du Pérou, que pendant les nombreuses années au cours desquelles j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Le soutien et l'engagement de ce Groupe de travail se sont révélés inestimables pour le succès du Mécanisme et, avant cela, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Enfin, et comme toujours, je tiens à manifester toute ma gratitude envers le Bureau des affaires juridiques pour l'aide qu'il apporte au Mécanisme, et au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, M. Miguel de Serpa Soares, ainsi que le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, M. Stephen Mathias, et leur équipe dévouée.

* * *

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Courriel : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org



Monsieur le Président, Excellences,

Ces six derniers mois, et en dépit d'une situation budgétaire difficile et des innombrables conséquences qu'elle a eues sur les opérations, le Mécanisme a continué de faire des progrès significatifs dans l'exécution et l'achèvement du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Qu'il s'agisse de la fourniture d'une assistance vitale aux juridictions nationales, de la conservation méthodique des documents dans les archives, de la protection durable des victimes et des témoins vulnérables ou encore de l'exécution des peines sur deux continents, le Mécanisme et son personnel ont continué de mener à bien des fonctions résiduelles clés héritées des Tribunaux qui l'ont précédé avec un professionnalisme à toute épreuve. Dans ce contexte, je tiens à rendre un hommage tout particulier à M. Olufemi Elias, Greffier du Mécanisme, pour sa direction avisée, son intégrité absolue et l'excellente façon dont il a conduit notre institution pendant cette période difficile.

Le Mécanisme a franchi plusieurs caps importants au cours de la période considérée. Après d'importantes consultations internes et externes, le Mécanisme a adopté le Règlement sur la détention, lequel régit les questions liées à la détention tant à Arusha qu'à La Haye. Ce règlement et les autres règlements y relatifs sont entrés en vigueur la semaine dernière. Outre les récentes modifications du Règlement de procédure et de preuve et l'examen et la révision continus d'autres politiques liées à des activités judiciaires et non judiciaires très diverses, l'adoption du Règlement sur la détention illustre l'attention soutenue avec laquelle le Mécanisme s'emploie à trouver des moyens d'améliorer ses méthodes et ses travaux et à servir de modèle aux tribunaux dans d'autres juridictions. Les activités du Mécanisme à cet égard ont grandement profité de l'engagement et des recommandations du Bureau des services de contrôle interne au cours de l'évaluation du Mécanisme qui s'est achevée au printemps dernier, ainsi que dans le cadre des audits réguliers.

Autre étape importante, en septembre, le Mécanisme a tenu sa première audience judiciaire dans la toute nouvelle salle d'audience conçue spécialement pour la division d'Arusha. Cette audience — la comparution initiale des cinq personnes accusées dans la nouvelle affaire d'outrage, l'affaire *Turinabo et consorts* — s'est très bien déroulée, ce qui témoigne tant des efforts exceptionnels de M. Olufemi Elias et de son équipe que de la précieuse coopération du Gouvernement du Rwanda dans l'arrestation et le transfèrement de ces accusés. Cette réussite montre également, et c'est important, que le Mécanisme sera prêt lorsque les derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR seront appréhendés.

Monsieur le Président, Excellences,

J'espérais me tenir devant vous aujourd'hui pour vous annoncer une autre étape marquante, cette fois dans l'affaire concernant Radovan Karadžić, puisque, selon les projections, l'arrêt devait être rendu dans cette affaire ce mois-ci, à savoir bien avant la date initialement prévue. Or, comme vous le savez sans doute, des changements ont été apportés à la composition des formations de la Chambre d'appel saisies des affaires concernant Radovan Karadžić et Ratko Mladić, suite à des demandes de dessaisissement de certains juges, dont moi-même.

Je regrette de ne plus être en mesure de mener l'affaire *Karadžić* à son terme, comme je l'avais prévu. Néanmoins, comme je l'ai dit dans la décision par laquelle je me suis retiré du collège de juges siégeant dans cette affaire, alors que j'aurais continué à statuer avec impartialité si j'étais resté saisi de cette affaire, j'ai considéré que mon retrait était dans l'intérêt de la justice, de sorte que la procédure de dessaisissement alors en cours ne puisse pas entraver le bon déroulement de l'instance en appel. J'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que, malgré les changements dans la composition de la formation, il est prévu que l'arrêt dans l'affaire *Karadžić* soit rendu au premier trimestre de l'année 2019, soit un peu plus tard que prévu.



Parallèlement, dans l'affaire *Mladić*, la phase de dépôt des mémoires a récemment pris fin. Les changements dans la composition de la formation ne devraient pas retarder le prononcé de l'arrêt dans cette affaire, qui — avant la phase de dépôt des mémoires — avait été prévu à la fin de l'année 2020.

La procédure en révision dans l'affaire concernant Augustin Ngirabatware a pris une tournure inattendue au cours de la période considérée, après le report de l'audience qui devait avoir lieu en septembre. Celle-ci a été reportée à la demande d'Augustin Ngirabatware, au vu des documents communiqués après l'arrestation des cinq accusés dans l'affaire *Turinabo et consorts*, et a été récemment reprogrammée.

Le juge unique, qui a rendu la semaine dernière une décision rejetant le renvoi de l'affaire, doit également examiner diverses questions liées à la mise en état de la nouvelle affaire *Turinabo et consorts*. Dans une autre affaire d'outrage, l'affaire concernant Petar Jojić et Vjerica Radeta, un juge unique a fait droit à pareille demande de renvoi devant une juridiction nationale, et un appel de la décision est actuellement pendant devant la Chambre d'appel. Pendant ce temps, le nouveau procès se poursuit comme prévu dans l'affaire concernant Jovica Stanišić et Franko Simatović, tout comme les travaux qu'accomplissent les juges du Mécanisme concernant diverses demandes ponctuelles et de moindre importance sur toute une série de sujets, allant de la protection des victimes et des témoins vulnérables à la consultation de pièces confidentielles.

Dans ce contexte, je tiens à manifester ma profonde gratitude envers les autres juges du Mécanisme pour leur dévouement à notre travail et à notre institution. Je souhaite également remercier le Conseil de sécurité pour les efforts qu'il déploie afin que les postes actuellement vacants sur la liste de réserve des juges du Mécanisme soient pourvus rapidement.

* * *

Monsieur le Président, Excellences,

Alors que j'ai passé les dernières semaines de ma présidence à consulter mon successeur et à prendre toutes les mesures possibles pour assurer une transition sans heurts à la présidence de mon ami et collègue, le Juge Carmel Agius, j'ai également eu l'occasion de m'arrêter et de réfléchir à tout ce qui a été accompli pendant les sept années ou presque de mon mandat de président de cette institution.

Je ne serais pas humain si je n'éprouvais pas certains regrets à cet égard. Je regrette, bien entendu, que l'arrêt *Karadžić* n'ait pas été rendu au cours de mon mandat de Président et que la décision portant dessaisissement dans l'affaire *Mladić* se soit écartée de la jurisprudence constante.

Je déplore en outre qu'une solution convenable et durable pour la réinstallation des personnes acquittées et libérées à Arusha n'ait pas été trouvée, malgré tous les efforts déployés par moi-même et les autres juges du Mécanisme et l'engagement des membres du Conseil de sécurité sur ce point. L'attention suivie du Conseil de sécurité et la coopération apportée par les États Membres clés sont essentielles si l'on souhaite que ce problème soit résolu une fois pour toutes.

Je déplore également que, malgré nos meilleures intentions et notre bonne volonté, il nous reste encore à atteindre pleinement l'harmonisation des pratiques et des procédures entre les deux divisions du Mécanisme. Notre objectif, depuis le début, a été d'avoir une institution unique et unifiée sur deux continents, et si cet objectif a été atteint à bien des égards, des difficultés persistent et pourraient être à l'ordre du jour pendant un certain temps.



À bien des égards, il est inévitable que certaines décisions de justice puissent susciter des réactions négatives, en particulier lorsqu'elles portent sur des questions controversées. J'ai toujours été, et serai toujours, guidé par la loi et par les éléments de preuve au moment de rendre mes décisions — rien de plus, rien de moins. Néanmoins, je regrette que certaines de mes décisions portant sur des questions comme la libération anticipée aient causé de la douleur ou des inquiétudes aux victimes et à leur communauté. À ce propos, j'ai longuement réfléchi aux questions soulevées lors de la séance plénière du Conseil de sécurité en juin dernier, et j'ai pris des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations exprimées dans la résolution 2422 (2018) du Conseil de sécurité, notamment en invitant certaines personnes condamnées à prendre l'engagement de respecter certaines conditions en cas de libération anticipée, tout en garantissant une équité fondamentale et le respect strict du cadre juridique régissant le Mécanisme.

Et je regrette profondément qu'une autre solution, plus adéquate, n'ait pas été trouvée pour résoudre la situation de mon ancien collègue, M. le Juge Aydin Sefa Akay. À l'heure où le monde est le témoin d'une évolution très inquiétante, comme des atteintes à l'indépendance de la justice et l'affaiblissement de l'état de droit, nous, à l'Organisation des Nations Unies, ne pouvons tout simplement pas nous permettre de n'être rien de moins qu'exemplaires dans la façon dont nous répondons nous-mêmes aux atteintes à l'indépendance de la justice et aux agissements qui violent les immunités conférées par l'ONU. À tout le moins, il est impératif que, à l'avenir, des processus équitables et transparents soient élaborés pour déterminer si toute proposition de non-renouvellement du mandat d'un juge est conforme aux principes fondamentaux de l'état de droit.

Cependant, malgré tous ces regrets, je suis extrêmement fier de ce qui a été accompli au Mécanisme et par celui-ci ces près de sept années. C'est au cours de mon mandat de président que le Mécanisme a vu le jour, que le Règlement de procédure et de preuve a été adopté pour la première fois, que les juges ont prêté serment et que les divisions d'Arusha et de La Haye ont ouvert leurs portes pour la première fois. Des systèmes et des politiques visant à soutenir les juges alors qu'ils menaient à bien leurs activités judiciaires à distance ont été mis en place, modifiés et affinés à plusieurs reprises au fil des ans, ce qui traduit notre souci constant d'amélioration, d'efficacité et d'économie. Un cadre juridique et réglementaire plus large a été établi pour le Mécanisme, qui a lui aussi été, et continue d'être, affiné et renforcé en tant que de besoin. En outre, les autres juges du Mécanisme et moi-même avons adopté un code inédit de déontologie des juges du Mécanisme — ce que nos prédécesseurs n'avaient jamais réalisé auparavant — et nous avons procédé à la modification de ce code pour établir un processus disciplinaire, ce qui montre bien l'importance que nous accordons à l'établissement des responsabilités dans tous les aspects de notre travail.

Au cours de mon mandat, et en étroite coopération avec les juges du TPIR et du TPIY, la responsabilité des activités judiciaires et des fonctions résiduelles non judiciaires a été transférée de ces Tribunaux et a été assumée sans heurts par le Mécanisme et dans le respect des normes les plus strictes de ce dernier. Il a pris les mesures nécessaires pour fonctionner de manière autonome, sans bénéficier de l'aide de ses prédécesseurs, et pour réaliser sa propre capacité administrative couvrant un large éventail de fonctions et de tâches. Dans l'intervalle, des centaines et des centaines de décisions judiciaires ont été rendues, répondant à un large éventail de demandes, et tous les efforts ont été déployés pour veiller à ce que le travail judiciaire soit accompli dans les délais et de façon économique, conformément à la vision que le Conseil de sécurité a de l'institution. En effet, nous avons montré que le nouveau modèle par lequel les juges travaillent à distance peut fonctionner de manière efficace et économique — en pleine conformité avec les exigences d'une bonne administration de la justice.

Mais ce n'est pas tout. Grâce à la générosité exceptionnelle du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et à sa collaboration avec des entreprises locales, le Mécanisme a été en mesure de construire de nouveaux locaux minimalistes à Arusha, conformément au mandat de l'institution, qui se veut petite et efficace. Nous avons instauré d'importantes traditions dans ces nouveaux locaux, en accueillant un colloque judiciaire pour les juges nationaux, régionaux et internationaux et des visites d'un large éventail de responsables désireux de tirer des



enseignements de nos pratiques, ainsi qu'en inaugurant un événement annuel destiné à réunir des organisations internationales et régionales et la communauté locale à Arusha. Et nous avons constitué et rendu accessible l'une des principales bibliothèques de droit de la région.

Nous nous sommes également beaucoup investis à la division de La Haye, tant dans nos locaux historiques qu'en collaborant avec des associations de victimes et le nouveau centre d'information sur le TPIY à Sarajevo. Lors d'une récente visite en ex-Yougoslavie, j'ai rencontré de hauts responsables gouvernementaux en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, et je me félicite de la coopération reçue sur différents fronts, en particulier des signes encourageants qu'ont donnés la Croatie et la Serbie concernant la création de centres d'information dans ces pays. Et, bien sûr, dans les deux divisions, nous continuons de réaliser des avancées importantes pour ce qui est de rendre accessibles les dossiers judiciaires et les précédents clés des Tribunaux qui nous ont précédés.

Pendant ce temps, mes collègues et moi-même avons placé au cœur de nos priorités la mise en place d'une institution exemplaire des Nations Unies et d'un modèle de ce que peut et doit être une institution judiciaire pénale internationale. Notre personnel remarquable, provenant de quelque 70 pays du monde entier, a dépassé à maintes reprises les objectifs du Secrétaire général en matière de parité des sexes. Grâce à leur professionnalisme et à leur ingéniosité, à leur imagination et à leur résilience, ces fonctionnaires ont joué un rôle inestimable pour faire du Mécanisme ce qu'il est aujourd'hui.

Ainsi, je tiens à saluer en particulier M^{me} Gabrielle McIntyre, Chef de cabinet et Conseiller juridique principal du Mécanisme depuis sa création et Chef de cabinet des présidents du TPIY pendant plus d'une décennie. En sa qualité de haut fonctionnaire du TPIY depuis 2004, elle a joué un rôle central dans la conceptualisation et la création du Mécanisme, et elle s'est révélée être une collègue et une dirigeante inestimable du Mécanisme tout au long de l'existence de cette institution. Je lui suis immensément redevable, ainsi qu'à M^{me} Willow Crystal, son adjointe, et à l'ensemble des excellents fonctionnaires du Mécanisme qui ont fait de cette institution ce qu'elle est aujourd'hui.

* * *

Monsieur le Président, Excellences,

Pour clore mon allocution, j'espère que vous me permettrez un ultime moment de réflexion personnelle.

Il se peut que je fasse partie des dernières personnes ayant survécu à l'Holocauste à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je ne parle pas à la légère ou souvent de cette période de ma vie, nombre de mes proches ayant péri pendant les événements. Mais je tiens à l'évoquer aujourd'hui parce que ce sont les horreurs de l'Holocauste et de la Seconde Guerre mondiale en général qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Ce sont le « fléau de la guerre » et les « indicibles souffrances » que ce conflit a provoqués qui ont conduit les peuples du monde à s'unir dans un vibrant appel pour réaffirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité humaine et dans la valeur de la justice et de l'état de droit par la création des Nations Unies. Ce sont ces événements qui ont conduit à la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le 70^e anniversaire a été célébré pas plus tard qu'hier. Et c'est, à bien des égards, l'écho de tout cela qui a conduit à la création du TPIR et du TPIY, les pionniers de la justice pénale internationale à l'ère moderne.

Aujourd'hui, en parlant des travaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, nous évoquons souvent l'importance d'intégrer les enseignements tirés. Mais le Mécanisme lui-même, en perpétuant l'héritage inestimable des Tribunaux *ad hoc*, symbolise les enseignements tirés par les générations passées. Il symbolise ce qui nous tient à cœur : le respect de l'état de droit, des principes fondamentaux d'équité et de justice, et le respect des principes les plus stricts et des obligations qui en découlent



pour nous. Il nous rappelle que ce sont ces événements qui relient notre travail d'aujourd'hui à ces jours sombres de cruauté et de chaos inimaginables de la Seconde Guerre mondiale. Il nous rappelle qu'aucun d'entre nous ne peut rester les bras croisés alors qu'un génocide et d'autres violations du droit international sont commis — ou que leur commission est niée. Il nous rappelle aujourd'hui à toutes les générations — que ce soit dans la Pologne de mon enfance, en ex-Yougoslavie, au Rwanda ou à tant d'autres endroits de par le monde — qui, face à des atrocités effroyables, ont proclamé en chœur : *jamais plus*.

Nous devons tenir compte de ces leçons, de peur d'être condamnés à répéter les erreurs du passé. Le rôle prépondérant que vous tous présents ici aujourd'hui avez à jouer, tout comme le Conseil de sécurité dans son ensemble, est essentiel à cet égard, car ma génération vous passe le flambeau.

* * *

Monsieur le Président, Excellences,

Pour le soutien que les membres du Conseil de sécurité m'ont apporté tout au long de mes présidences du Mécanisme et, avant cela, du TPIY, et pour le soutien que le Conseil de sécurité a apporté et continuera d'apporter au Mécanisme lui-même, je vous suis profondément reconnaissant. Je vous remercie.
